

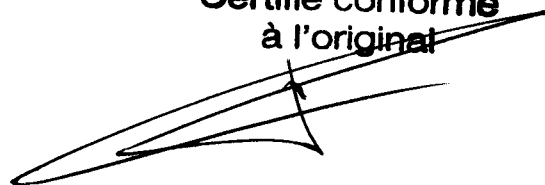
Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/02/2026 - B2026/001011 - 2020 B 01814 - 892 268 913 - 7 avenue

COMPTES ANNUELS au 31/12/2023

- Détail des comptes bilan actif passif

- Détail Compte de résultat

**Certifié conforme
à l'original**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed text 'Certifié conforme à l'original'.

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 30/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Euros	%		
CAPITAL		1 000	1 000		
10100000 Capital		1 000	1 000		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)					
Total I		1 000	1 000		
Total IV					
TOTAL GENERAL		1 000	1 000		

7 AVENUE
26300 BOURG DE PEAGE

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 000.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000	100			100

7 AVENUE

S.A.S. au capital de 1000 €

Siège social :

7 Avenue de Verdun

26300 BOURG-DE-PEAGE

RCS ROMANS N° 892 268 913

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 juin 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mille vingt quatre

Le 24 juin

A 18 heures,

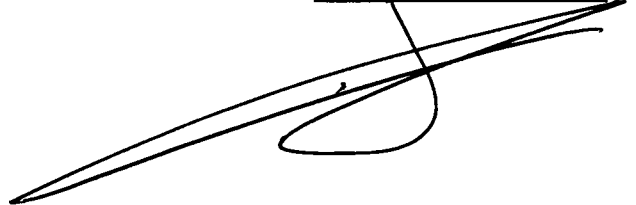
Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 est égal à zéro.

En conséquence, l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu à affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente

Mme Céline MANTE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Celine Mante', written over the printed name.